

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2022**  
**COMMUNE DE SAINTS-GEOSMES**

La réunion a débuté le 4 novembre 2022 à 20h00 sous la présidence du Maire, M MAUGRAS Jacky.

**Membres présents :**

M AUBRY ROMAIN  
Mme CAUSERET EDITH  
M DETOURBET BERNARD  
Mme GAGNOT-BAZIN DANIELE  
M GUENIOT FRANCOIS  
Mme HUMBLOT EVELYNE  
Mme MARCOUX VERONIQUE  
M MAUGRAS JACKY  
Mme MINOT CHANTAL  
M MIOT ERIC  
Mme MONIER MICHELE  
M ROUSSEL EMMANUEL  
M ROYER MARC  
M SIMEANT ALAIN  
Mme WARNET CHRISTIANE

**Membres absents représentés :**

M GARBINO GERARD Pouvoir donné à M SIMEANT ALAIN  
Mme GOUVERNEUR SYLVIE Pouvoir donné à Mme MARCOUX VERONIQUE  
M ZENDER SEBASTIEN Pouvoir donné à M GUENIOT FRANCOIS

**Membres absents :**

Mme BONNOTTE NADINE

Secrétaire de séance : M GUENIOT FRANCOIS

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour :**

2022\_065 - Adoption Rapport sur Prix et Qualité du Service Public d'Eau Potable 2021  
2022\_066 - Vente de terrain communal  
2022\_067 - Avenant Travaux Aménagement Espace Public Centre du Village  
2022\_068 - Emprunt Aménagement Espace Public Abords Mairie Balesmes  
2022\_069 - Validation Schéma Directeur Eaux Pluviales  
2022\_070 - Dérogation Ouvertures Dominicales 2023  
2022\_071 - Subventions Exceptionnelles Associations Diverses  
2022\_072 - Modification Statuts CC Grand Langres - Adresse Siège social  
2022\_073 - Avenant Contrat Groupe Assurances Statutaires pour 2023  
2022\_074 - Création de Postes Personnel Communal  
- Désignation Correspondant Incendie Secours  
2022\_075 - Regroupement Budgets Eau-Assainissement Saints-Geosmes/Balesmes s/Marne 2023  
2022\_076 - Régularisations budgétaires - Ouverture de crédits  
- Questions diverses

M. le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intentions d'aliéner pour lesquelles la Communauté de Communes du Grand Langres n'a pas fait jouer son droit de préemption, à savoir :

- Immeuble bâti cadastré Section AD n°78 situé 11, Route d'Auberive à Saints-Geosmes
  - Immeuble Bâti cadastré Section ZD n°9 situé Chemin St Brice – Buzon à Saints-Geosmes
-

### **2022\_065 - Adoption Rapport sur Prix et Qualité du Service Public d'Eau Potable 2021**

Après présentation par M. Alain SIMEANT, adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune pour l'année 2021
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**18 voix pour**

### **2022\_066 - Vente de terrain communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de céder à la SCI SMC à SAINTS-GEOSMES (52200), les parcelles de terrains cadastrées Section AE n° 213 et AE n° 234 pour une superficie totale de 2 458 m<sup>2</sup>, aux conditions suivantes :

- prix de cession : 2 458 m<sup>2</sup> x 5,00 euros le m<sup>2</sup>, soit la somme de 12 290 euros
- les frais de bornage et d'acte notarié liés à la cession seront supportés par l'acquéreur, la SCI SMC
- La SCP GUICHARD – DOUCHE D'AUZERS notaires à LANGRES (52) est chargée de l'établissement de l'acte notarié.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser cette vente et signer l'acte à intervenir, ainsi que toutes pièces utiles.

**18 voix pour**

### **2022\_067 - Avenant Travaux Aménagement Espace Public Centre du Village**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de faire réaliser les travaux exposés dans l'avenant n° 1 aux travaux d'aménagement de l'espace public au centre du village, pour un montant de 16 380,04 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché à la somme de 94 405,11 euros HT pour le lot 2 attribué à l'entreprise SARL MARTEL.

Cet avenant porte sur des travaux indispensables non prévus au marché initial, à savoir : l'aménagement d'un sol souple pour le module de sport, la fourniture et plantations d'arbres supplémentaires et le remplacement d'arbres et arbustes par des essences plus adaptées et le réengazonnement de l'espace suite à la sécheresse de l'été

- autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'Entreprise SARL MARTEL de CHAUMONT (52000) ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

**18 voix pour**

### **2022\_068 - Emprunt Aménagement Espace Public Abords Mairie Balesmes**

Afin de financer les travaux d'aménagement de l'espace public aux abords de la mairie de Balesmes sur Marne, le Conseil Municipal, suite à consultation et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, un emprunt de 100 000 euros sur 10 ans au taux fixe de 3,24 %, et autorise M. le Maire à signer le contrat ainsi que toutes pièces utiles.

**18 voix pour**

## 2022\_069 - Validation Schéma Directeur Eaux Pluviales

M. le Maire rappelle que les Communes de Langres et Saint Geosmes se sont associées en 2019 via un groupement de commande pour engager une étude de schéma directeur et de zonage relatifs aux réseaux d'eaux pluviales, afin de délimiter :

1. Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
2. Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

CONSIDÉRANT que les études du schéma directeur des eaux pluviales sont achevées et ont été validées lors du comité de pilotage en date du 7 juillet et de la commission des travaux de la Ville de Langres du 16 septembre 2022

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le projet de zonage d'eau pluviale tel qu'il a été présenté en séance.

- AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre à enquête publique le dossier de zonage d'eaux pluviales et à saisir le Tribunal administratif pour la désignation du Commissaire enquêteur, et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

**18 voix pour**

## 2022\_070 - Dérogation Ouvertures Dominicales 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable sur le calendrier des dérogations au repos dominical pour l'année 2023, comme suit :

- Commerces de détail automobile : 15 janvier – 12 mars – 11 juin - 17 septembre – 15 octobre 2023

- Commerces de détail autres que l'automobile : 15 janvier - 22 janvier – 25 juin – 02 juillet – 09 juillet – 27 août – 19 novembre – 26 novembre – 03 décembre – 10 décembre - 17 décembre – 24 décembre 2023

**18 voix pour**

## 2022\_071 - Subventions Exceptionnelles Associations Diverses

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

- 98 euros à l'Association « Saints-Geosmes Loisirs » pour sa participation à l'organisation de la course cycliste de la fête locale le 06 juin 2022.

- 100 euros à l'Association « Vitamines » de Langres pour l'animation et partage auprès des résidents de l'EHPAD de Langres.

- 500 euros à l'Association « Maison des Familles des Diabes Noirs » pour la rénovation et le réaménagement d'un bâtiment complet dédié aux familles des Diabes Noirs dans le cadre du jumelage entre la Commune et la 5<sup>ème</sup> Batterie du 61<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ouverture de crédits budgétaires par virement de crédit comme suit :

- compte 6574 = + 698 €

- compte 615221 = - 698 €

**18 voix pour**

### **2022\_072 - Modification Statuts CC Grand Langres - Adresse Siège social**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres au 1<sup>er</sup> janvier 2023, portant sur :

- le changement d'adresse du siège social de la communauté de communes du Grand Langres établi à la nouvelle adresse : Bâtiment 21, 27 Place d'Armes Commandant Chauchard, CS 70127 – 52206 LANGRES cedex
- la nouvelle répartition des compétences obligatoires et facultatives
- l'intégration de la nouvelle compétence « organisation de la mobilité » dans les statuts consolidés de la CCGL

**18 voix pour**

### **2022\_073 - Avenant Contrat Groupe Assurances Statutaires pour 2023**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide** d'adhérer pour l'année 2023 à l'avenant au contrat groupe d'assurance statutaire négocié par le Centre de Gestion, garantissant la commune pour le remboursement des rémunérations versées à ses agents absents pour raison de santé, aux taux suivants :

Agents CNRACL : taux : 7,66 %  
Agents IRCANTEC : taux : 1,52 %

et autorise M. le Maire à signer le contrat d'adhésion ainsi que toutes pièces utiles

**18 voix pour**

### **2022\_074 - Création de Postes Personnel Communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur et un poste d'agent de maîtrise, à temps complet.

**18 voix pour**

### **- Désignation Correspondant Incendie Secours**

M. François GUENIOT sera le correspondant « Incendie Secours » qui aura une mission d'information et de sensibilisation du conseil municipal et des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde et sera l'interlocuteur privilégié du Service départemental d'Incendie et de Secours.

### **2022\_075 - Regroupement Budgets Eau-Assainissement Saints-Geosmes/Balesmes s/Marne 2023**

Suite à une jurisprudence récente, la Direction Générale des Finances Publiques a rappelé la nouvelle doctrine applicable aux modalités de suivi budgétaire des Services Publics Industriels et Commerciaux.

A savoir, les services d'une même activité doivent être regroupés au sein d'un budget unique quel que soit le mode de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de regrouper le Service Eau-Assainissement de BALESMES SUR MARNE et le Service Eau-Assainissement de SAINTS-GEOSMES à compter du 1er janvier 2023.

**18 voix pour**

## 2022\_076 - Régularisations budgétaires - Ouverture de crédits

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits budgétaires par virement de crédits dans la section fonctionnement pour un montant total de 15 700 euros sur le budget général et 1 620 euros sur le budget Eau-Assainissement de Balesmes.

**18 voix pour**

### - Questions diverses

1/ M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de résidence Senior est à l'étude.

2/ M. François GUENIOT informe que la Commission Cimetière se réunira prochainement pour établir un nouveau règlement du cimetière commun aux deux communes Saints-Geosmes et Balesmes, avec actualisation des tarifs des concessions. L'aménagement des allées du cimetière de Saints-Geosmes, et l'extension du columbarium suite à la reprise des concessions sera également à étudier pour inscription des travaux au budget 2023.

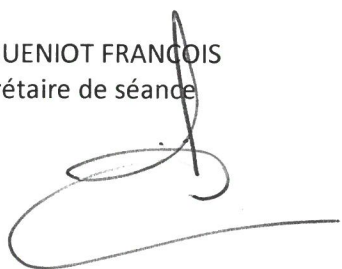
3/ Mme Edith CAUSERET se charge de faire le point avec l'association « La Montagne » sur la poursuite des « Ateliers Jeunes », compte-tenu de la faible participation des jeunes à ces ateliers.

4/ Pour répondre à la question d'un administré, la coupure de l'éclairage public la nuit est à l'étude avec le SDED ;

Il est proposé de réduire le nombre des illuminations de Noël et leur durée.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 23h15.

M GUENIOT FRANCOIS  
Secrétaire de séance



M MAUGRAS Jacky,  
Maire

